

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 54 (1957)
Heft: 10

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Vétérans S. A. R.

Le soussigné rappelle aux présidents de sections que l'inscription de leurs membres ayant 50 et 35 ans d'activité à la Romande doit lui parvenir pour le *31 décembre au plus tard*. Passé cette date les inscriptions ne pourront être retenues. Prière d'indiquer la date d'entrée et le No matricule. En outre, les inscriptions des vétérans des sections qui n'ont pas encore fourni, pour le fichier de la Romande, la date d'entrée de leurs membres ne pourront être prises en considération.

Le préposé aux vétérans S.A.R.

Aug. Gonet

Concours

L'assemblée des délégués du 9 mars 1957 ayant émis le vœu de voir modifier la page de couverture de notre Journal, un concours est ouvert parmi les membres de la Romande. Les projets devront être adressés à M. P. Meunier, président, avant le 31 décembre 1957.

Le Comité



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour octobre 1957

Au début de septembre, le beau temps, qui nous avait été si parcimonieusement mesuré cette année, semblait vouloir s'installer pour de bon. Des journées vraiment chaudes, ensoleillées, ce qu'auraient pu être juillet et août, et chacun savourait ces beaux jours qui faisaient mûrir les fruits et permettaient les travaux d'automne à la campagne dans d'excellentes conditions. Hélas ! encore une fois, le plaisir fut de courte durée. Une pluie froide se remit à tomber dès le début de la seconde décade, et même la neige vint blanchir

les sommets du Jura. Il faut souhaiter que ce ne soit qu'une plaisanterie de Bonhomme Hiver désirant se rappeler à notre souvenir et essayant de préparer sa venue.

Octobre, en effet, nous annonce déjà l'hiver. Les jours sont plus courts, les soirées commencent de bonne heure, tandis que les nuits deviennent régulièrement plus fraîches. Nous avons déjà parlé des précautions nécessaires à prendre pour assurer un bon hivernage. Elles se résument ainsi : a) lutte contre la famine par un nourrissage copieux et donné en temps opportun ; b) lutte contre l'humidité par une bonne aération de la ruche et en particulier en soulevant le corps de ruche au-dessus du plateau au moyen de petites cales de deux à trois mm ; c) lutte contre les intrus, le bruit et les chocs contre les ruches en réduisant les entrées à six ou sept mm en hauteur et en éloignant en particulier les volailles qui, en sautant sur les toits, provoquent de la nervosité dans le groupe, incitant à la consommation qui surcharge inutilement les intestins des abeilles.

On ne songe pas assez que les abeilles ont absolument besoin d'un calme complet pendant leur réclusion. Trop souvent, on voit encore des ruches dans un poulailler, dans un jardin où les volailles ont accès pendant l'hiver. En cours de journée, celles-ci viennent picoter sur la planche d'envol, happent quelques abeilles ou des cadavres. La perte de population n'est certes pas bien grande, mais les colonies, trop souvent dérangées, vivent dans l'inquiétude et de ce fait hivernent dans de mauvaises conditions. Il serait, nous semble-t-il, facile de tendre un treillis provisoire qui éloignerait ces fauteurs de troubles.

Au rucher, octobre permet les derniers travaux de mise en hivernage. Et encore est-il sage d'éviter, autant que faire se peut, de déranger les cadres où les abeilles ont préparé leur nid d'hivernage. Ceux qui ont resserré leurs colonies (nous voulons espérer qu'ils sont nombreux), en passant un ou deux rayons derrière les partitions, pourront les retirer sans peine car les ruchées se resserrent pendant les nuits plus fraîches et abandonnent ces cadres qui ne leur offrent plus aucun intérêt. Ce retrait se fera de préférence tôt le matin, avant que les abeilles n'occupent de nouveau tout le volume de la ruche. Si on ne l'a déjà fait, ce sera aussi le bon moment pour placer les cales permettant une meilleure aération, ou de simplement reculer le corps de ruche sur le plateau de manière à laisser un jeu de deux à trois mm à l'arrière de la ruche. Nous nous proposons, pour cet hiver, de refaire l'essai suivant : replier les toiles couvre-cadres de manière à laisser, sur toute la longueur des parois latérales, une fente de quelques mm par laquelle les vapeurs humides devraient pouvoir sortir. Nos partitions étant bien étanches par bout et la toile collant bien dessus, il ne pourra y avoir de courant passant au travers du groupe, l'appel d'air ne se fera que par

dessous la partition. Ce procédé qui nous avait été suggéré, il y a quelque quinze ans, par feu Constant Auberson, doit permettre un meilleur hivernage de nos avettes.

Profitant des belles journées, il sera possible de repeindre les ruches. Il est préférable cependant de posséder deux ou trois habitations en surnombre, de faire un nettoyage à fond, les petites réparations puis de les repeindre à l'atelier et ensuite transvaser les colonies. Une ruche ainsi bien entretenue dure longtemps et peut faire la vie de l'apiculteur. Ce matériel, constamment exposé aux intempéries, à la pluie, la neige, au soleil, constitue un petit capital qu'il vaut la peine de soigner. Veillons donc, mon cher débutant, à le conserver dans le meilleur état possible.

Pendant la belle saison, la végétation a souvent envahi trop d'espace ; arbustes, ronces, orties ou autres plantes sont devenus gênants et devront être extirpés ou, si l'on tient à en conserver, ramenés à des proportions moins encombrantes. Rien n'est plus désagréable que le travailler dans un rucher en trébuchant à chaque pas. Si le terrain n'est pas régulier, on peut le niveler, combler un trou en abattant une butte. Les bases des ruches seront aussi examinées avec soin et remises en état s'il y a nécessité.

A la fin du mois, il est possible d'entreprendre les plantations. Profitons des derniers beaux jours pour faire tous ces travaux extérieurs et réservons les journées de pluie pour l'atelier. Pensons à la saison prochaine, aux ruches que nous peuplerons et faisons un inventaire du matériel disponible. Prévoyons les achats nécessaires. On peut déjà faire certaines commandes, passer certains ordres aux fabricants. Pendant l'hiver, le commerce du matériel apicole est calme ; il sera possible à votre fournisseur de vouer tous ses soins à l'exécution de votre envoi et peut-être, en morte saison, obtiendrez-vous un rabais !

Nous l'avons dit plus haut : octobre annonce déjà l'hiver et ses longues veillées. Possédez-vous le nouveau catalogue de la Bibliothèque de la Romande ? Sinon, commandez-le en versant au compte de chèques postaux IIa - 1198 (Société Romande d'Apiculture, Fribourg), la somme de Fr. 3.— et en indiquant très lisiblement au dos du talon votre adresse complète et votre numéro matricule. Nous vous rappelons, mon cher débutant, que tous les membres de la Romande ont droit à l'usage gratuit de la bibliothèque, les frais de port (aller et retour) sont payés par la société. En possession de ce catalogue, vous pourrez choisir parmi des centaines de volumes, ceux qui peuvent vous intéresser, et, tout en agrémentant les longues soirées de l'hiver, vous permettre de compléter vos connaissances théoriques. Nous sommes frappés de ce que les membres de notre société profitent peu de la bibliothèque. En 1956, sur les 5525 membres que nous étions, 72 seulement ont demandé des livres. Ne trou-

vez-vous pas aussi que c'est bien peu si l'on songe à tout ce que nous ignorons dans la conduite de nos ruchers !...

Dans le Journal de septembre, M. J. Terrapon conte une expérience faite en suivant « les Conseils aux débutants ». En cours de récit il dit :

« Que conclure ? Ou bien il est resté une ou deux cellules royales non détruites le 5 juillet (c'est probablement du 12 qu'il s'agit), ce que j'ai peine à croire, ou bien les abeilles qui ont élevé deux reines sur le cadre de race nigra en ont encore élevé deux autres sur un autre cadre, s'étant servi de couvain plus âgé, ce qui paraît drôle aussi. Des deux cellules royales restantes, encore bien fermées, une fut démontée, il en sortit, tête la première, une abeille nigra bien vivante. Quelques jours plus tard, je trouvais une magnifique reine nigra. »

La conclusion de cette expérience nous semble facile à tirer car les dates indiquées nous permettent de reconstituer l'opération comme suit :

a) 5 et 6 juillet. — Les reines de deux colonies sont tuées et dans chaque ruche les abeilles orphelines ébauchent des alvéoles royaux, gavent des larves de gelée royale, préparent la naissance d'une nouvelle reine (10 à 12 cellules royales) ;

b) 12 juillet. — Suppression des cellules royales bâties qui devaient déjà être operculées ; puis introduction d'un cadre de larves de choix dans chacune des colonies ;

c) 17 ou 18 juillet. — Ecllosion d'une reine provenant d'un alvéole du premier élevage et qui n'a pas été vu à la visite (12 juillet) tandis qu'une deuxième reine du même élevage est gardée prisonnière dans sa cellule qui, elle aussi n'a pas été remarquée lors de la visite de destruction ;

d) Les abeilles, qui avaient déjà décidé l'essaimage, ont édifié sur le rayon contenant les larves de choix, des cellules de sauveté que la jeune reine libre dans la ruche est empêchée de détruire ;

e) 23 juillet. — Essaimage. La jeune reine libre sort pour son vol de fécondation suivie d'une partie des abeilles. La jeune reine retenue prisonnière dans sa cellule est alors libérée par les abeilles, mais également en rut (elle est aussi âgée de 5 ou 6 jours), elle quitte immédiatement la ruche, rejoint l'essaim où se livre un combat pour la suprématie. L'une d'elle est blessée à mort. Elle est trouvée mourante au moment de la mise de l'essaim en ruche, tandis que l'autre parade autour de la ruche pour fêter sa victoire, puis vient s'y installer en maîtresse unique des lieux ;

f) Dans la souche, les abeilles restantes continuent à vouer leurs soins aux alvéoles de sauveté ; l'un d'eux éclos normalement, probablement le 24 juillet ; la jeune reine, de race nigra, fera quelques

jours plus tard son vol nuptial, rejoindra sa ruche et comblera d'aise le propriétaire.

Nous savons, par de nombreuses expériences personnelles, combien il est difficile de dénicher tous les alvéoles royaux édifiés lors du premier élevage. Aussi de nombreux auteurs recommandent-ils le brossage complet des rayons pour que l'examen puisse être plus aisé.

Gingins, ce 17 septembre 1957.

M. Soavi.



DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE

Protection des apiculteurs

UNION SUISSE DES PAYSANS

(*Schweiz. Bauernverband*)

Brougg, le 12 août 1957.

Au chef du

Département fédéral de l'économie publique

Monsieur le Conseiller fédéral Dr Th. Holenstein

B e r n e

Concerne : Protection des apiculteurs suisses.

Dans un postulat du 29 septembre 1955, M. Alban Müller, conseiller national d'Olten a rendu attentif les autorités fédérales sur la situation précaire dans laquelle l'apiculture suisse se trouve. Il demandait au Conseil fédéral d'examiner s'il était possible d'accorder à des prix réduits le sucre nécessaire à l'exploitation des abeilles ou d'intervenir dans une autre mesure en faveur des apiculteurs. Comme on le sait, l'Union suisse des paysans s'est déjà efforcée auparavant avec des propositions semblables d'améliorer la situation de l'apiculture indigène.

M. le conseiller national Müller eut l'occasion de motiver son postulat au Conseil national. Il prouva par des explications fondées sur des chiffres, notamment la diminution continuelle des récoltes de miel ces dernières années et, liée à cela, la baisse du rendement dans l'exploitation des abeilles.

Des chiffres tirés des comptabilités des apiculteurs (jusqu'en 1953) avaient été mis à disposition pour appuyer le postulat Müller. Nous nous permettons de vous démontrer que depuis 1953, comme le prouvent les résultats comptables, aucune amélioration ne s'est